



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée : « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre
dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration soumise par l'African Women's Association, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2011/1.



Déclaration

I. Approche et participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie – promotion de l'accès des femmes au plein emploi et à un travail décent

Un constat s'impose et il est du moins regrettable, sinon inacceptable que malgré la ratification par les États Membres des Nations Unies de divers instruments internationaux de protection et de défense des droits de l'homme, l'on continue d'observer encore des abus et discriminations à l'égard des filles pour leur accès à une éducation de qualité et aux carrières scientifiques ainsi que leur accès au plein emploi et à un travail décent.

Le Gouvernement camerounais a non seulement ratifié les conventions et protocoles en matière des droits de l'homme, et particulièrement pour la promotion des droits de la femme, à l'exemple de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), mais encore, a mis en place un train de mesures d'accompagnement pour faciliter l'accès à l'éducation et à la formation des jeunes. L'on peut citer entre autres actions, le Document de stratégie de réduction de la pauvreté qui institutionnalise la gratuité de la scolarité dans tous les établissements publics de l'enseignement primaire. Le Ministère de la promotion de la femme et de la famille, dans ses devoirs régaliens, a créé des « Maisons de la femme », sortes de centres de formation pour les jeunes femmes à travers tout le territoire national. D'autres initiatives privées viennent soutenir ces actions, telle celle menée par l'Association des femmes scientifiques qui octroie des soutiens à des jeunes filles intéressées par les carrières scientifiques.

Mais, tous ces efforts sont presque vains, quelque peu nuls au regard des besoins et face à la demande sociale en éducation et en formation des jeunes filles sur le terrain. Faut-il se laisser aller au découragement ou identifier l'origine du mal? D'aucuns répondront sans fioriture que la raison est simple : la pauvreté des ménages! Que la crise économique a versé des milliers de chômeurs dans la rue! Que la mévente des produits de rente sur le marché mondial a plongé beaucoup de planteurs dans le désarroi! Les causes en sont multiples, mais toutefois, il convient d'observer qu'une véritable campagne à la responsabilité des parents et une éducation au changement de mentalités s'impose réellement! Les enquêtes et les constats recueillis sur le terrain révèlent des cas où des parents considèrent leurs progénitures de sexe féminin comme « **des régimes de bananes plantains de leurs champs, prêts à vendre dès qu'ils sont mûrs** »! La majorité de ces filles ne sont même pas enregistrées dans les registres de l'Officier d'état civil de leur localité. À quel avenir meilleur ou quel métier stable peuvent s'attendre ces filles? L'aspect le plus sujet à controverse, c'est qu'il est commun et naturel, voire même loisible pour un parent de déployer de gros investissements pour l'éducation de son fils mais, en présence de sa progéniture féminine, il en sera tout autrement : une formation quelconque d'aide ménagère, au mieux, c'est cela qu'elle pourra espérer.

Face à cet état de choses, il serait judicieux de trouver des stratégies novatrices si l'on veut parvenir à satisfaire aux exigences de l'approche genre, à savoir : donner une éducation et une formation de qualité à la jeune fille et garantir son accès au plein emploi et à un travail décent. Évidemment, il faudrait prendre en compte l'aspect incontournable de lever certains obstacles qui pourraient

contrecarrer cet effort, tant au niveau familial par la sensibilisation et l'accompagnement des familles les plus démunies par une amélioration de leurs conditions de vie, qu'au niveau de l'individu même. L'enseignement secondaire étant une étape très difficile à franchir par les filles, afin de parfaire leur éducation, l'octroi des bourses de formation et subventions diverses aux jeunes filles serait un atout supplémentaire. La mise en place au sein des établissements secondaires, de méthodes souples d'accès aux fournitures et manuels scolaires, en créant des économats, où les livres seront distribués pendant le cours et retirés à la fin des classes sont des propositions qui ne peuvent échapper à notre perspicacité et auxquelles devraient souscrire tout bon stratège. Il est donc tout naturel d'y associer l'ouverture de cantines subventionnées par L'État, car la majorité de ces jeunes filles n'ont pas une alimentation équilibrée dans leur vécu quotidien.

Last but not least, pour ce qui est des formations professionnalisant, les départements ministériels chargés de l'encadrement des jeunes veilleront à ce que les formations dispensées soient adaptées à la cible et à son environnement, c'est-à-dire, promouvoir l'égalité des sexes dans les programmes et créer des conditions favorables à une meilleure intégration socioéconomique de la jeune fille.

Pour conclure ce chapitre, il serait inopportun de ne pas reconnaître que des avancées spécifiques dans la promotion des droits de la femme ont été observées, çà et là dans la sous-région, au Cameroun comme dans nombre de pays en développement. Mais, c'est seulement lorsque nos communautés reconnaîtront l'affranchissement de la jeune fille du fardeau des stéréotypes sexistes, que ces avancées marqueront le début d'un monde libre et prospère!

II. Élimination de toutes formes de discrimination et de violences à l'égard de la jeune fille

D'après l'article premier de la Convention, on entend par discrimination « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine ». Par ailleurs, ladite Convention consacre l'égalité entre les HOMMES, Homme dans le sens propre du terme « Individu », instituée par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Parcourons à vol d'oiseau l'histoire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, qui a été ratifiée en 1994 par le Cameroun. Certes, il y a une évolution dans les mentalités, mais l'on ne pourrait pas raisonnablement parler de l'élimination totale des discriminations à l'égard de la femme en générale et de la jeune fille en particulier. Les différentes discriminations à l'égard de la petite fille demeurent et persistent sous des formes plus insidieuses les unes que les autres, toutes choses qui hypothèquent grandement et mettent en péril le plein épanouissement de cette femme du futur dans ce Cameroun paradoxal tiraillé entre son héritage traditionnel et sa quête de modernité. Un examen plus attentif de la question nous enjoint à nous appesantir sur les phénomènes qui pour le moins ternissent encore stricto sensu l'image de la Femme camerounaise, et largo sensu de la Femme africaine : les mariages forcés, les excisions, le trafic et la traite, le travail domestique, le tourisme sexuel, la prostitution.

Pour tout observateur averti, même s'il n'existe pas de statistiques fiables en la matière, les petites filles sont encore contraintes à se marier parfois avec des hommes plus âgés, tout simplement pour satisfaire la cupidité des parents qui reçoivent une fortune en guise de dot. Un phénomène très récurrent dans les zones septentrionales du pays. Dans le Nord-Ouest, la petite fille demeure sous la domination parentale, exposée qu'elle est au mariage forcé, à la traite, au trafic ou aux travaux domestiques. Les zones du littoral sont florissantes dans la prostitution et le tourisme sexuel des jeunes filles contraintes par leur propre famille pour un seul but précis : ramener de l'argent à la maison pour nourrir la famille.

Au terme d'une lecture cursive de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), il est clairement établi que les États signataires reconnaissent aux enfants leurs droits inaliénables à l'éducation, à la santé, à la nutrition, au foyer, aux loisirs, au bien être.... La CDE ne discrimine aucun enfant, qu'il soit garçon ou fille dans la jouissance de ces droits. A contrario, dans nos familles, la pratique courante qu'on observe, c'est que l'éducation de la jeune fille est sacrifiée au détriment de celle de son pendant masculin!

L'État, pour inverser la tendance aux abus et violences répétés contre les enfants, a promulgué la loi n°015 de décembre 2005, contre la traite, le trafic et l'exploitation du travail des enfants sur le territoire national. Malgré, les actions de mobilisation sociale et d'opinions conduites par les organisations de la société civile; les pesanteurs culturelles et sociales perdurent et, par ricochet, accentuent la marginalisation de la jeune fille au Cameroun. En outre, le constat est déplorable d'autant plus que ces enfants victimes de viols, de sévices corporels du fait des bastonnades, et privés de leurs droits les plus élémentaires, et sont sans protection sociale. Certes, si le phénomène de l'exploitation du travail domestique est général, il n'en demeure pas moins vrai que sur 100 enfants travailleurs domestiques, 98 sont des jeunes filles.

En tout état de cause, l'on ne peut comprendre réellement cette situation qui est un frein au développement et au plein épanouissement de la jeune fille! Est-ce les us et coutumes? Est-ce la pauvreté qui amène les parents à avilir la femme? Nous restons néanmoins persuadés qu'avec les nombreuses initiatives qui ont cours dans notre pays et le lobbying de l'opinion nationale sur ce mal qui freine l'évolution de la femme et ternit son image, tout cela ne sera plus qu'un mauvais souvenir.
